



**VICE-RECTORAT
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
DIRECTION GÉNÉRALE
DES ENSEIGNEMENTS**

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

VICE RECTORAT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

PÔLE RESSOURCES HUMAINES

DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n°2017-120 du 1^{er} février 2017 modifié portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'éducation nationale ;

Arrête :

Article 1^{er} : La psychologue de grade hors classe, inscrite sur le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2025 pour l'accès au grade de la classe exceptionnelle, est nommée psychologue à la classe exceptionnelle à compter du 1^{er} septembre 2025 :

Nom	Nom patronymique	Prénom
GOLETTO	CONFORTI	VALERIE

Article 2 : Le classement de l'intéressée dans son nouveau grade fera l'objet d'un arrêté ultérieur.

Fait le **31 JUL. 2025**

Didier VIN-DATICHE,
Vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie,
directeur général des enseignements